

<u>Matière</u>	<u>Forme</u>	<u>Catégorie I</u>	<u>Catégorie II</u>	<u>Catégorie III</u>
1. Plutonium ^a	Non irradié ^b	2 kg ou plus	moins de 2 kg mais	500 g ou moins ^c plus de 500 g
2. Uranium 235	Non irradié ^b : - uranium enrichi à 20% en 235 U ou plus - uranium enrichi à 10% en 235 U, mais à moins de 20% - uranium enrichi par rapport à l'uranium naturel, mais à moins de 10% en 235 U ^d	5 kg ou plus - -	moins de 5 kg mais plus de 1 kg 10 kg ou plus	1 kg ou moins ^c moins de 10 kg ^c 10 kg ou plus
3. Uranium 233	Non irradié ^b	2 kg ou plus	moins de 2 kg mais plus de 500 g	500 g ou moins ^c
4. Combustible irradié			Uranium naturel ou appauvri, thorium ou combustible faiblement enrichi (teneur en produit fissile inférieure à 10%)*	

a. Tout plutonium sauf celui ayant une teneur isotopique en plutonium 238 supérieure à 80%.

b. Matière non irradiée dans un réacteur ou matière irradiée dans un réacteur mais avec un niveau de radiation égal ou inférieur à 100 rads/heure à un mètre sans protection.

c. Une quantité inférieure à celle qui est radiologiquement importante sera dispensée de protection.

d. L'uranium naturel, l'uranium appauvri, le thorium et les quantités d'uranium enrichi à moins de 10% n'entrant pas dans la catégorie III devront être protégés conformément à des pratiques de gestion prudente.

e. Autre combustible qui, du fait de sa teneur originelle en matière fissile, est classé dans la catégorie I ou II avant irradiation, peut être déclassé d'une catégorie si le niveau de radiation du combustible dépasse 100 rads/heure à un mètre sans protection.